

DÉCISIONS

DÉCISION 2011/332/PESC DU CONSEIL

du 7 juin 2011

modifiant la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 28 février 2011, le Conseil a adopté la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye ⁽¹⁾.
- (2) Il y a lieu de modifier la décision 2011/137/PESC afin de tenir compte du régime spécifique relatif aux mesures restrictives applicables aux autorités portuaires.
- (3) Compte tenu de la gravité de la situation en Libye, il convient d'inscrire d'autres entités sur la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe IV de la décision 2011/137/PESC,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 6 de la décision 2011/137/PESC, le paragraphe suivant est ajouté:

«2 bis L'interdiction de mettre des fonds, avoirs financiers ou ressources économiques à la disposition des personnes ou entités visées au paragraphe 1, point b), dans la mesure où elle s'applique aux autorités portuaires, ne fait pas obstacle à l'exécution, jusqu'au 15 juillet 2011, de contrats conclus avant la date d'entrée en vigueur de la présente décision, à l'exception des contrats portant sur le pétrole, le gaz et les produits raffinés.»

Article 2

Les entités énumérées à l'annexe de la présente décision sont ajoutées à la liste figurant à l'annexe IV de la décision 2011/137/PESC.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 7 juin 2011.

Par le Conseil

Le président

MARTONYI J.

⁽¹⁾ JO L 58 du 3.3.2011, p. 53.

ANNEXE

Entités visées à l'article 2

	Nom	Informations relatives à l'identification	Motifs justifiant l'inscription	Date d'inscription
1.	Autorité du port de Tripoli	Autorité portuaire: Socialist Ports Company (en ce qui concerne l'exploitation du port de Tripoli) Tél. +218 21 43946	Entité contrôlée par le régime de Qadhafi	7.06.2011
2.	Autorité du port de Al Khoms	Autorité portuaire: Socialist Ports Company (en ce qui concerne l'exploitation du port de Al Khoms) Tél. +218 21 43946	Entité contrôlée par le régime de Qadhafi	7.06.2011
3.	Autorité du port de Brega		Entité contrôlée par le régime de Qadhafi	7.06.2011
4.	Autorité du port de Ras Lanuf	Autorité portuaire: Veba Oil Operations BV Adresse: PO Box 690 Tripoli, Libye Tél. +218 21 333 0081	Entité contrôlée par le régime de Qadhafi	7.06.2011
5.	Autorité du port de Zawia		Entité contrôlée par le régime de Qadhafi	7.06.2011
6.	Autorité du port de Zuwara	Autorité portuaire: Port Authority of Zuara PO Box 648 Port Affairs and Marine Transport Tripoli Libye Tél. +218 25 25305	Entité contrôlée par le régime de Qadhafi	7.06.2011